



Santé

Monoxyde de carbone : prévenir les intoxications

L'ARS Grand Est met en garde contre les intoxications au monoxyde de carbone qui représentent un réel danger pour la santé. En adoptant les bons gestes, vous vous protégez et protégez votre entourage.

Publié le 8 décembre 2023

En région Grand Est, l'hiver 2022/2023 a été marqué par 83 épisodes d'intoxication par le monoxyde de carbone, 314 personnes y ont été exposées, deux en sont décédées. Le monoxyde de carbone est un gaz très toxique qui peut être mortel. Invisible et inodore, il se mélange à l'air ambiant et est très difficile à détecter. Il se forme en cas de mauvaise combustion provenant de chaudières, chauffe-eau et chauffe-bains, inserts de cheminées, poêles, groupes électrogènes à moteur thermique, chauffages mobiles d'appoint, cuisinières au bois, au charbon, au gaz, moteurs automobiles dans les garages ou encore appareils de type brasero.

Pour éviter les intoxications :

- > Faites entretenir votre chaudière par un professionnel qualifié tous les ans
- > Faites ramoner conduits et cheminées au moins une fois par an
- > Aérez et ventilez votre logement au minimum 10 à 15 minutes, deux fois par jour
- > Ne bouchez pas les aérations de votre logement
- > N'utilisez pas les chauffages mobiles d'appoint en continu
- > Ne vous chauffez jamais avec des panneaux radiants à gaz ou avec le four d'une cuisinière à gaz
- > Évitez l'utilisation de chauffe-eau non raccordés à l'extérieur
- > Nettoyez régulièrement les brûleurs de votre cuisinière à gaz
- > Ne remettez jamais en service un appareil de chauffage ou une cheminée délaissé depuis des années ou utilisé épisodiquement, sans le faire vérifier par un professionnel agréé
- > N'utilisez pas les groupes électrogènes dans les espaces clos

Plus de détails et d'informations dans la plaquette ci-jointe.



HÔTEL DE VILLE

Place de la République
54270 Essey-lès-Nancy

Se rendre en mairie

Du lundi au vendredi
de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
(fermeture à 16h30 le vendredi)
le samedi de 10h à 12h (état civil)

Horaires d'affluence